



**Relevé de Décisions  
Bureau Exécutif 19 Octobre 2007**

**Présents :** JP Champion – D Tincelin – H Bacchini – P Gouard – E Marliot – B Bonneau – J Cathelineau – H Giraud – M Bouvet – S Lasseaux – B David - C Aulnette

<b>Points</b>	<b>Thèmes et Commentaires</b>
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
1.1	<u>Approbation du relevé de décisions du Bureau Exécutif des 4 et 5 Octobre 2007 et du BR du 17 Octobre 2007</u>  Remis au prochain BE
1.2	<u>Bilan sur le séminaire des permanents administratifs des ligues</u>  Bilan (annexe 1) très positif qui sera présenté au Conseil des ligues qui aura permis l'échange entre les administratifs de la FFVoile et ceux des ligues mais aussi entre les administratifs de ligues. Souhait des participants du séminaire de pérenniser ces formations pour l'avenir, idée à laquelle souscrit le BE.  <b>Info</b> Une problématique tout de même soulevée : Les ligues sans permanents ne bénéficieront pas de cette dynamique apportée par ces séminaires de formations .....sauf à envisager le recrutement d'un personnel fédéral au service des ligues contre participation
<b>2</b>	<b>PRATIQUE COMPETITIVE</b>
2.1	<b>Département Voile Légère</b>
2.1.1	<u>Appellation Championnats de France sur circuit avec épreuves</u> Le BE entérine les points (annexe 2) relatifs aux championnats de France avec plusieurs étapes (a), aux championnats de France regroupés (b), aux titres (c), et au règlement cadre à intégrer dans le cahier des charges de l'organisation des championnats de France. Par ailleurs le BE donne délégation au département Voile légère pour établir les conventions qui devront être signées avec les séries et les classes fédérales
<b>Décision 1 Vote CA</b>	
2.1.2	<u>Frais de dossiers d'inscriptions aux championnats de France 2008</u>  Le BE après débat renvoie pour le prochain BE la validation finale de la révision des montants des frais de constitution de dossier pour les championnats de France Minimes, Espoirs, seniors regroupés, circuits d'épreuves, raids catamaran 2008..
<b>Remis au BE</b>	
2.1.3	<u>Dates et lieux des championnats de France 2008</u>  Le BE valide les dates et lieux suivants :  Championnat de France « Minimes » : * ENV St Pierre de Quiberon du 05 au 10 juillet 2008 Championnat de France Espoirs « Glisse » : * La Rochelle du 05 au 11 juillet 2008 Championnat de France Espoirs « Extrême Glisse » : * Mers les Bains du 26 au 30 octobre 2008 Championnat de France Espoirs « Match Race » : * La Rochelle du 08 au 11 novembre 2008 Championnat de France « Seniors » :
<b>Décision 2</b>	

	* Lac de Carcan Maubuisson du 01 au 04 mai 2008
2.1.4	<u>Point sur le classement des coureurs</u>
<b>Décision 3 Vote CA</b>	Le BE valide le document qui sera présenté au vote du CA
2.2	<b>Etat des lieux des organisations internationales 2008</b>
<b>Décision 4 Remis BE et CA</b>	Le BE renvoie sa décision pour le championnat d'Europe Jeunes standard et radial au prochain BE et CA le dossier n'étant pas complet
2.3	<b>Point d'étape sur la SOF</b>
	Présentation des 1ers éléments de la SOF (40 <sup>ème</sup> édition) et des problématiques rencontrées (élection municipale, organisation spécifique pour la 40 <sup>ème</sup> édition ?, moyens humains, financiers..)
<b>Décisions 5</b>	Le BE souhaite que soit organisé une réunion avec le président, le trésorier et le DTN pour présenter les budgets (réalisé 2007, prévisionnel 2008, moyens humains...)
3 3.1	<b>Département Développement</b> <u>Soumission sur le partenariat Orange 2008</u>
<b>Décision 6</b>	Le BE donne son accord aux soumissions suivantes : <u>Soumission N°1</u> : Pour garantir une meilleure visibilité au réseau et au partenaire, il est proposé pour 2008 de fabriquer 2 000 pavillons double EFV / Orange de forme rectangulaire correspondant au cahier des charges initial. <b>Rappel cahier des charges</b> : Pavillon Format : 150 x 175 cm, hauteur totale 3,05 m. Tissu en supralon 100 % polyester maille bloquée 115 gr <u>Soumission N°2</u> : en 2008, il est proposé de réaliser 2 000 autocollants reprenant le cahier des charges initial c'est-à-dire 17 cm x 50 cm. Si possible, le marquage ne retiendra que les lettrages EFV et le logo Orange. <u>Soumission N°3</u> : En 2008, il est proposé de réaliser 10 000 tee-shirts EFV / Orange sur reproduction du modèle validé par Orange en 2007 (modèle moniteur EFV/monitrice EFV). <u>Soumission N°5</u> : Il est proposé de demander à Orange en 2008 de ne faire qu'une seule opération de cofinancement à hauteur de 300 000 € pour atteindre environ 2 000 voiles cofinancées.
<b>Remis prochain BE</b>	La soumission suivante est reportée : <u>Soumission N°4</u> : En 2008, il est proposé de produire sur fonds fédéraux des outils de signalétique spécifiques EFV sans la marque Orange pour les clubs BT (simple drapeau..) sous réserve des possibilités budgétaires.
4 4.1	<b>Direction Technique</b> <u>Bilan sur le colloque des cadres techniques</u>
<b>Infos</b>	Présentation du programme réalisé pendant le colloque. Souhait de voir ce colloque évoluer afin d'être plus proche du terrain pour mieux répondre aux besoins
5 5.1	<b>Haut Niveau</b> <u>Information sur la liste Equipe 2008 et groupe – complément sur le principe de sélection</u>
<b>Info</b>	Présentation des différentes décisions du comité de sélection à date du 17/10. Il s'agit des Note 9 à 12 du comité de sélection. Il est demandé pour les féminines de parler de Coureurs et pas de coureuses.  Présentation également de l'équipe de France de Voile 2008 et du collectif PEKIN 2008

<p><b>5.2</b> <b>Remis BE</b></p>	<p><u>Organisation des représentations françaises à l'international</u> Un 1<sup>er</sup> document est distribué au BE mais ce sujet sera traité lors d'un BE ultérieur</p>
<p><b>6</b> <b>6.1</b></p>	<p><b>Réglementation</b> <u>Règlement sportif</u></p>
<p><b>Décision 7</b></p>	<p>Le BE constate que si plusieurs dispositions ont été réécrites, l'ensemble ne pourra être finalisé pour le CA de Novembre 2007. Le BE décide donc que le CA puisse voter le 17/11 la réglementation relative à la gradation des épreuves et au classement des coureurs jusqu'à applicable dès 2008 et que ces nouvelles règles soient considérées comme partie intégrante de la réglementation sportive FFVoile dès la fin 2007. Le BE décide par ailleurs de reporter le vote du règlement sportif finalisé pour un prochain CA en 2008.</p>
<p><b>7</b> <b>7.1</b></p>	<p><b>CCA</b> <u>Procédure de désignation des arbitres pour 2008</u></p>
<p><b>Décision 8</b></p>	<p>1) « Pour l'année 2008, les épreuves officielles inscrites au calendrier de la FFVoile et gradées W, 1, 2 et 3 bénéficieront de désignations directes du corps arbitral par la Commission Centrale d'Arbitrage de la FFVoile (épreuves de groupe 1 CCA). Les épreuves de grade 4 (groupe 2 CCA) seront soumises à l'accord conjoint des organisateurs et des arbitres, accord validé par la CCA (sous réserve notamment de qualification des arbitres correspondant au niveau de l'épreuve, de spécialité, d'impératif de formation, d'éloignement géographique, d'intégration de nouveaux arbitres ou de problèmes disciplinaires, d'incompatibilité, etc ....). »</p>
<p><b>Décision 9</b></p>	<p>2) « Pour l'année 2008, les organisateurs d'épreuves officielles inscrites au calendrier de la FFVoile recevront, comme en 2007, les désignations d'arbitres par courrier électronique avec les coordonnées personnelles et détaillées des arbitres. Il est de la responsabilité des organisateurs de contacter les arbitres désignés dès réception de ce courrier. De même, les arbitres recevant leurs désignations par courrier électronique devront effectuer la démarche inverse et contacter le club dès réception de leurs désignations ». Cette procédure va être incorporée à la procédure de désignation 2008 de la Commission Centrale d'Arbitrage.</p>
<p><b>8</b> <b>8.1</b> <b>Remis BE</b></p>	<p><b>Formation</b> <u>Bilan sur formation « Méthode gestion de projets »</u> Non traité</p>
<p><b>9</b> <b>9.1</b></p>	<p><b>Divers</b> <u>Soumission pour les réunions institutionnelles</u></p>
<p><b>Décision 10</b></p>	<p>Le BE souhaite que lorsque, exceptionnellement, des soumissions n'ont pu être produites avant la réunion, le responsable du point à l'Ordre du jour envoie à la Vie Fédérale, dans les 3 à 4 jours suivants la réunion au plus tard, une soumission rédigée qui sera reprise dans le relevé de décision</p>